

Marché truqué
Six entreprises
épinglées par
l'ARCOP P.2



Togo
L'ATFS et la GIZ outillent
les femmes des marchés
sur leurs droits P.6



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations
générales d'analyses et de publicité

N° 971 du 31 août 2026

Togo



L'opposition veut-elle l'alternance sans passer par les urnes?

P.3

Ordination épiscopale

Kpalimé
célèbre
Mgr Edmond
Yawo P.4
Amekuse



Parlement de la CEDEAO

Hadja Mémounatou Ibrahima
renforce le dialogue avec
l'Afrique de l'Est P.3



Marché truqué

Six entreprises épinglées par l'ARCOP

L'Autorité de régulation de la commande publique a rendu le 26 août 2026 la délibération n°033-2026/ARCOP/CRD du Comité de règlement des différends. Elle clôt une enquête ouverte après une dénonciation anonyme reçue le 27 février 2024 au sujet de l'appel d'offres national n°0040/PPM-2024 du 12 janvier 2024. Lancé par l'ancien ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, ce marché concernait les travaux de construction de cinq magasins et infrastructures connexes dans les ZAAP de Tône, Tandjouaré, Oti, Cinkassé et Kpendjal Ouest.

Au terme de l'instruction, le Comité a retenu plusieurs manquements graves. Concernant les sociétés burkinabè ABS GROUP Sarl et EKBF Sarl, l'enquête a montré qu'elles étaient toutes deux dirigées par M. KABORE Boureima et qu'elles ont déposé pour chacun des cinq lots une offre au montant strictement identique de 167 520 643 francs CFA TTC. Invité à une séance de

travail le 20 avril 2026, le dirigeant n'a pas comparu. Pour le CRD, cette double direction conjuguée à l'identité parfaite des prix constitue une preuve de concertation et donc de collusion, en violation de l'article 49 de la loi n°2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics.

Le volet documentaire a également mis en lumière des falsifications. La CNSS a confirmé que les quitus sociaux produits par les sociétés EITP et BATCH CONSTRUCTION n'avaient pas été délivrés par ses services. Entendus, les responsables l'ont reconnu. Le Comité précise que dans le groupement BATCH CONSTRUCTION/CAROBAT, seule l'entité BATCH CONSTRUCTION porte la responsabilité de la falsification. CAROBAT est mise hors de cause. De son côté, l'Office togolais des recettes a attesté que l'attestation de régularité fiscale versée par ELCO

BTP était fausse. Le DG de la société, M. DJONDO Gbadoé Komlan, a expliqué l'avoir obtenue par l'intermédiaire d'agents de l'OTR pour gagner du temps. Le CRD a estimé que cet argument ne l'exonérât pas. La société ECAT, co-traitante du groupement, n'est en revanche pas impliquée.

L'enquête a aussi relevé la participation de la société ACTFD Sarl alors que son Directeur général, M. SAKANDE Souleymane, faisait l'objet d'une sanction d'exclusion de la commande publique pour 5 ans prononcée le 5 novembre 2021 et valable jusqu'au 4 novembre

2026. Lors de son audition, il a en outre admis que les références de marchés similaires présentées dans l'offre d'ACTFD avaient été modifiées pour répondre aux exigences du dossier.

Le Comité s'est par ailleurs penché sur les offres des sociétés ACTFD Sarl, GBM Sarl et du groupement LOGIMAT&CO/EI, rejetées en évaluation pour identité des prix sur les cinq lots et mêmes erreurs dans les lettres de soumission. M. SAKANDE a déclaré que les trois entités avaient confié la préparation de leurs offres à un même consultant. Pour le CRD, ce recours à un préparateur commun, ajouté à la connaissance entre les promoteurs et à la présence du numéro de téléphone de M. SAKANDE sur la lettre de GBM Sarl, caractérise une pratique collusoire visant à fausser la concurrence.

Sur les attestations de sous-traitance, l'ARCOP a pu authentifier celles de quatre entreprises auprès des maîtres d'œuvre concernés. Les autres n'ayant pu être jointes, le grief est jugé partiellement établi en l'état des investigations.

En conséquence, le Comité

décide que les faits de collusion sont établis à l'encontre des sociétés ABS GROUP Sarl, EKBF Sarl, ACTFD Sarl, GBM Sarl et du groupement LOGIMAT&CO/EI. Il retient également des indices graves de déclarations mensongères à l'encontre de ACTFD, EITP, BATCH CONSTRUCTION et ELCO BTP. Les sociétés CAROBAT et ECAT sont mises hors de cause. Le CRD note par ailleurs que M. SAKANDE Souleymane a méconnu l'autorité d'une décision d'exclusion encore en vigueur. Il annonce que le dossier sera transmis en formation disciplinaire pour l'application des sanctions prévues par la loi et que les investigations se poursuivront sur le volet des attestations de sous-traitance.

Le Directeur général par intérim de l'ARCOP est chargé de notifier la présente délibération à la Personne responsable des marchés publics du ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire, aux entreprises concernées, à la Direction nationale du contrôle de la commande publique et d'en assurer la publication.

Nouvelle Opinion

Forêts, investissements, gouvernance

Les grandes décisions du Conseil des ministres

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé le mercredi 26 août dernier le Conseil des ministres. Les travaux ont abouti à l'adoption d'un projet de loi, de trois décrets et à une nomination.

Le gouvernement a adopté le projet de loi portant code forestier. La révision vise à adapter le cadre juridique aux

engagements internationaux du Togo.

Le texte apporte plusieurs innovations. Il redéfinit les catégories du domaine forestier national et harmonise leurs modalités de gestion. Il renforce le rôle des collectivités territoriales et accorde une place plus importante aux populations riveraines, avec leur consultation et la prise en

infractions. Enfin, il prévoit des mécanismes d'incitation pour l'agroforesterie, l'investissement privé et la transition énergétique afin de réduire la pression sur les forêts. Cette réforme s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques nationales de reboisement, de restauration des paysages et de gestion durable des aires protégées.

investissements privés et le développement des zones industrielles, le gouvernement veut doter l'Agence d'un cadre plus cohérent et plus performant.

Le nouveau dispositif élargit les compétences de l'API-ZF à l'aménagement, à la gestion et à la mise à disposition de zones industrielles. Il renforce également la transparence et la maîtrise des risques dans l'octroi des agréments et avantages. L'ambition est de soutenir durablement l'attractivité du Togo et l'accroissement des investissements privés.

Dans la même logique de rationalisation, le Conseil a adopté le décret portant dissolution de la Société d'administration de la zone franche, SAZOF. La loi n°2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements avait déjà confié les missions de la SAZOF à l'API-ZF dans le cadre du guichet unique. Le décret organise le transfert à l'API-ZF de l'ensemble des missions, prérogatives, du patrimoine et du personnel de la SAZOF, conformément à la loi. Cette intégration vise à renforcer les capacités opérationnelles de l'Agence et à en faire un véritable outil de mise en œuvre de la politique nationale de promotion des investissements.

Le troisième décret modifie le décret n°2019-143/PR du 31 octobre 2019 relatif au comité d'agrément au code des investissements et au statut de zone franche industrielle. Il met

la procédure d'agrément en cohérence avec le nouveau cadre institutionnel de l'API-ZF. Le texte rétablit le circuit légal d'instruction et de délivrance, renforce les garanties d'intégrité à travers la diligence raisonnable, et prévoit la dématérialisation ainsi que l'encadrement des délais de traitement. La gouvernance du comité est également réaménagée avec une composition resserrée et des règles plus strictes sur les conflits d'intérêts, la confidentialité et la responsabilité des membres. L'objectif : une procédure plus rapide, transparente et sécurisée pour faciliter les investissements.

Nomination

Au titre des nominations, M. GBENOUGA Sénamé Mèvodé, ministre-plénipotentiaire des affaires étrangères de classe exceptionnelle, a été nommé directeur de cabinet du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, chargé de la coopération et des Togolais de l'extérieur.

Avec ces décisions, le gouvernement entend à la fois renforcer la gouvernance environnementale et améliorer le climat des affaires, deux leviers jugés essentiels pour la croissance et la résilience du pays.

La Rédaction



défis actuels : gestion durable des ressources naturelles, changement climatique et préservation de la biodiversité. L'objectif est de mieux articuler la protection du patrimoine forestier avec les impératifs de développement local et de résilience climatique, en cohérence avec les

compte de leurs droits et usages, notamment lors du classement des forêts.

Le projet consacre aussi les principes d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages. Il durcit le contrôle forestier et la lutte contre le braconnage, le trafic d'espèces sauvages et les autres

L'API-ZF renforcée et la SAZOF dissoute

Le Conseil a adopté le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche, API-ZF. Dans un contexte marqué par des

Parlement de la CEDEAO

Hadja Mémounatou Ibrahima renforce le dialogue avec l'Afrique de l'Est

En marge de ses travaux à Arusha, la présidente du Parlement de la CEDEAO, Hadja Mémounatou Ibrahima, a été reçue au siège de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est. Une visite qui vise à renforcer les liens entre institutions régionales et à nourrir la réflexion sur l'intégration continentale.

Reçue par les juges de la EACJ, la présidente du Parlement ouest-africain a salué le rôle central que joue la justice communautaire dans la stabilité des organisations régionales. Au menu des échanges : l'Etat de droit, la protection des droits fondamentaux des citoyens et l'effectivité des décisions prises au niveau communautaire.

Pour Hadja Mémounatou Ibrahima, les défis de l'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est se rejoignent. Les deux régions ont besoin d'institutions fortes, de règles communes appliquées et de mécanismes qui rapprochent les organisations des populations.

« Nos peuples attendent des résultats concrets. Du Parlement à la Cour de justice, nous avons la responsabilité de faire de l'intégration une réalité vécue au quotidien, et



non un simple principe », a-t-elle affirmé.

Cette rencontre s'inscrit dans la diplomatie parlementaire que conduit le Parlement de la CEDEAO depuis plusieurs mois. L'ambition est claire : créer des ponts entre les Communautés économiques régionales pour partager les bonnes pratiques, éviter les doublons et accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

À Arusha, la présidente a rappelé que l'intégration ne peut pas se limiter aux échanges de marchandises ou aux accords politiques. Elle doit s'appuyer sur un socle juridique solide. Des cours de justice crédibles, accessibles et respectées sont indispensables pour garantir la confiance des citoyens et des Etats membres.

Du côté de la EACJ, les responsables ont exprimé leur ouverture à un dialogue



permanent avec le Parlement de la CEDEAO. L'objectif : mutualiser les expériences en matière de législation communautaire, de contrôle

parlementaire et de contentieux régional.

Cette visite confirme ainsi la volonté du Parlement de la CEDEAO de sortir d'une logique strictement ouest-africaine. En allant vers l'Afrique de l'Est, Hadja Mémounatou Ibrahima pose les bases d'une coopération interrégionale plus étroite, au

service d'une Afrique intégrée, régie par le droit et portée par des institutions efficaces.

Elom

Togo

L'opposition veut-elle l'alternance sans passer par les urnes?

Il nous souvient que partout dans le monde où l'on parle de démocratie, le pouvoir s'obtient par la volonté du peuple, donc

des processus électoraux.

Aujourd'hui, force est de constater que certains acteurs politiques, incapables de

construit dans les urnes, dans le débat, dans la confrontation des projets devant les citoyens. Vouloir le pouvoir sans passer par

cette même opposition s'est déjà pleinement engagée dans la Ve République. Lors des dernières élections législatives et communales, plusieurs de ses figures de proue ont été élues. Elles siègent aujourd'hui comme députées, conseillères et même maires.

On ne comprend donc pas ce revirement soudain, intervenu depuis que la CEDEAO a rendu

point de tenter aujourd'hui de proclamer une "transition".

Le Togo est de plein pied dans la démocratie. Il ne saurait laisser le désordre et la pagaille s'installer. Le vrai combat démocratique n'est pas celui de la contestation permanente. C'est celui des idées, des programmes et de la mobilisation pour aller convaincre les électeurs.



par les urnes. Depuis les années 90, le Togo, comme beaucoup de pays africains, s'est lancé dans la voie de la démocratie pluraliste. Malgré les difficultés et les crises connues au début, le pays a progressivement pu se stabiliser dans le respect des institutions et

convaincre une majorité lors des scrutins, rêvent d'une "alternance" par d'autres voies : la rue, la pression extérieure, ou la remise en cause systématique des résultats.

Or la démocratie ne se décrète pas. Elle se gagne. Elle se

le vote du peuple, c'est faire injure à la souveraineté des Togolaises et des Togolais. C'est aussi prendre le risque de plonger le pays dans l'instabilité, alors même que le Togo est cité comme un exemple de résilience dans une sous-région en crise.

Le paradoxe est frappant :

public son avis sur le Togo au sujet de la Ve République. Pire, certains partis d'opposition et une frange de la société civile se livrent à un jeu dangereux : manipuler l'opinion en feignant de ne pas reconnaître la Ve République et ses institutions. Au

Que chaque acteur se prépare donc à conquérir le pouvoir dans le strict respect des normes démocratiques universellement reconnues. Au Togo, l'alternance se fera dans les urnes, ou elle ne se fera pas.

Tchagnao Arimiayao

Ordination épiscopale

Kpalimé célèbre Mgr Edmond Yawo Amekuse

Le Diocèse de Kpalimé a célébré le samedi 29 août 2026 l'ordination épiscopale de Mgr Edmond Yawo Amekuse, nommé par le Pape Léon XIV le 26 juin dernier. La cérémonie

l'amour, l'amitié avec le Christ et l'appel à porter du fruit. Une parole qui rejoint directement la devise choisie par Mgr Amekuse : « *Adiutores gaudii vestri* », « Collaborateurs de



s'est tenue en la paroisse Immaculée Conception de Tsihinu, sous la présidence de Mgr Rubén Darío Ruiz Mainardi, Nonce apostolique au Bénin et au Togo, avec Mgr Benoît Alowonou, Evêque émérite et Administrateur apostolique du diocèse, et Mgr Prosper Kontiebo, Archevêque de Ouagadougou, comme co-consécrateurs.

La messe a réuni de nombreuses personnalités. Le Président de l'Assemblée nationale, Professeur Komi Selom Klassou, représentait le Président du Conseil, SEM Faure Essozimna Gnassingbé. Etaient également présents des membres du gouvernement, du corps diplomatique, ainsi que des autorités administratives, militaires, traditionnelles et religieuses.

Le déroulé a respecté l'intégralité du rituel de l'ordination épiscopale : rites initiaux, liturgie de la Parole, rites d'ordination, eucharistie et communion. L'Evangile proclamé, tiré de saint Jean 15, 9-17, mettait l'accent sur

votre joie ». Dans son homélie, le Nonce apostolique a souligné que cette joie promise par le Seigneur est une joie parfaite, donnée à ceux qui demeurent en lui.

A la fin de la célébration, le nouvel évêque s'est adressé au peuple de Dieu. Il a salué la présence des autorités de l'Etat et insisté sur la nécessité d'une collaboration entre l'Eglise et les institutions publiques au service du bien commun. « Je salue avec déférence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale. Portez mes salutations et remerciements au Président de la République et au Président du Conseil. Merci pour leur présence discrète. Votre présence nous honore et rappelle que l'Eglise et l'Etat, chacun dans son domaine, peuvent marcher ensemble au service du même peuple. Ensemble, nous sommes appelés à rechercher la paix, la justice, la vérité et la concorde nationale. Notre pays a besoin de bâtisseurs de ponts plus que de constructeurs de murs, de serviteurs du bien commun



plutôt que de défenseurs d'intérêts particuliers, d'hommes et de femmes qui fassent grandir la confiance plutôt que la peur. L'Eglise, humblement, veut prendre sa part dans cette œuvre commune : être une école de conscience et de responsabilité, une maison où l'on apprend à bâtir la cohésion sociale ».

Né le 16 novembre 1967 à Agou-Akoumahou, Mgr Amekuse a été ordonné prêtre le 28 décembre 1996 en la Cathédrale Saint-Esprit de Kpalimé par Mgr Pierre Koffi Seshie. Après des années de ministère paroissial, il a

poursuivi des études à Rome. Il obtient une licence en dialogue interreligieux en 2004, puis un doctorat en liturgie en 2008 à l'Institut Sant'Anselmo. Il a ensuite exercé dans l'enseignement supérieur et occupait, au moment de sa nomination, le poste de Secrétaire général de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou.

Avec cette devise « Collaborateurs de votre joie », Mgr Edmond Yawo Amekuse entend inscrire son épiscopat dans le service, l'écoute, la communion et la synodalité,

dans la continuité de celle de son prédécesseur « *Non ministrari sed ministrare* ».

Érigé le 1er juillet 1994, le Diocèse de Kpalimé a été conduit par Mgr Pierre Koffi Seshie de 1994 à 2000, puis par Mgr Benoît Alowonou de 2001 à 2026. Il compte aujourd'hui 75 paroisses et environ 301 500 fidèles. Mgr Edmond Yawo Amekuse prendra officiellement possession de sa charge ce dimanche 30 août 2026, lors de la messe de prise de possession canonique à la Cathédrale Saint-Esprit de Kpalimé.

Kodjovi



CNC-Togo

Un nouvel outil pour renforcer la transparence des finances publiques

Le Togo a procédé le jeudi 28 août dernier au lancement officiel du Conseil National de la Comptabilité, CNC-Togo. La cérémonie s'est déroulée à la salle Evala de l'Hôtel du 2 Février à Lomé, sous la présidence de M. Badanam PATOKI, ministre de l'économie et de la veille stratégique, représentant M. Essowé Georges BARCOLA, ministre des finances et du budget. Il était accompagné du secrétaire général du ministère, M. Stéphane AKAYA, et de plusieurs directeurs généraux.

de la bonne gouvernance. Une information financière de qualité est un levier pour mieux gérer les ressources publiques, renforcer l'attractivité du Togo et assurer la fiabilité des données économiques.

Le ministre s'est adressé directement aux membres du Conseil nommés pour la période 2026-2029 conformément à l'arrêté 271/MFB/SG/DGT/DELFI du 26 avril 2026. Il leur a rappelé leurs missions qui consiste à émettre des avis sur la réglementation comptable, formuler des propositions au Conseil



déclarant que les membres du Conseil deviennent les architectes de la confiance

La deuxième session extraordinaire de l'année 2026 a été ouverte lundi 17 août 2026 par le Président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Gilbert Bawara.

Convoquée le 7 août par le Président du Conseil sur la base de l'article 12, alinéa 3 de la Constitution, cette session se tient dans un timing serré. Les sénateurs ont moins de 10 jours pour boucler leurs travaux.

À l'ordre du jour, quatre projets de loi. Trois d'entre eux ont déjà été adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le premier texte porte sur la création et la gestion des aires protégées. Le deuxième propose une réforme de la législation sur les juridictions commerciales. Le troisième concerne l'adhésion du Togo à la convention visant à supprimer l'obligation de légalisation des actes publics étrangers. Un quatrième projet est également soumis à l'examen des sénateurs.

Des dossiers à fort impact. Ils touchent à l'environnement, au

commissions parlementaires à se mettre immédiatement au travail. Objectif : passer chaque texte au crible. L'analyse devra couvrir les volets juridique, économique, social, territorial et administratif afin d'anticiper les difficultés d'application et proposer des amendements.

Le chronogramme est chargé. Les travaux en commission doivent s'enchaîner pour permettre l'adoption définitive des quatre textes avant le 25 août 2026.

En clôturant la séance, le Président du Sénat a rappelé le cap : « Puissent nos travaux demeurer guidés par la fidélité à la Constitution, la recherche de l'intérêt général et la volonté de servir la République avec responsabilité ».

Agbé



En prenant la parole, le président du CNC-Togo, M. Elanyo EMEGNIMO, a rappelé que la fiabilité de l'information financière est aujourd'hui au cœur des exigences des investisseurs, des partenaires techniques et des citoyens. Il a indiqué que le Conseil aura pour responsabilité de créer les conditions d'une information comptable fiable, pertinente, comparable et conforme aux normes internationales. Il a invité les membres nommés à faire preuve de professionnalisme, de rigueur et de sens de l'intérêt général afin que le CNC-Togo s'impose comme un organe crédible, proche des entreprises, des administrations publiques et de l'ensemble des utilisateurs de l'information comptable.

Au nom du gouvernement, M. Badanam PATOKI a inscrit cette installation dans la vision du Président du Conseil Faure Essozimna GNASSINGBE, fondée sur la clarté des engagements, la redevabilité et la performance. Il a souligné que le CNC-Togo arrive à un moment où le pays doit répondre aux exigences de l'OHADA, de l'UEMOA et des investisseurs internationaux. Pour lui, la comptabilité est le langage de la transparence et

Comptable Ouest Africain, coordonner les travaux de recherche et assurer la diffusion de la documentation. Il les a exhortés à dépasser la simple conformité réglementaire et à faire de la comptabilité un véritable outil de pilotage au service du développement durable. Il les a félicités pour la

économique du pays. Il les a appelés à travailler avec détermination, ouverture et intégrité pour que le CNC-Togo soit reconnu comme une référence au plan national et régional. C'est sur ces mots qu'il a, au nom du Gouvernement, déclaré le démarrage officiel des activités du Conseil National de la Comptabilité du Togo.



confiance de leurs pairs et leur a confié la mission de faire en sorte que chaque chiffre raconte une histoire vraie, celle d'une économie résiliente, transparente et prospère.

M. PATOKI a conclu en

La cérémonie s'est achevée par une photo de famille, suivie immédiatement de l'ouverture des travaux de la 2^e session ordinaire du CNC-Togo.

Kodjovi

climat des affaires et à la simplification des démarches administratives pour les citoyens.

Dans son discours d'ouverture, Barry Moussa Barqué a appelé les

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 90049992

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Stanislas

Mise en page

Benjamin K. Tchabi

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Togo

L'ATFS et la GIZ outillent les femmes des marchés sur leurs droits

Elles sont au cœur de l'économie des quartiers et pourtant beaucoup ignorent les textes qui protègent leur famille

cabinet Ezo Stratégies Int., insiste sur la nécessité de vulgariser. Les notions seront donc traduites en français simplifié et en langues

C'est à cette préoccupation que répond l'ATFS. Depuis 2022, l'association accompagne déjà les commerçantes sur la gestion et le leadership. Cette nouvelle phase va plus loin avec la mise en place de parajuristes de proximité.

Formées spécifiquement, ces femmes seront présentes dans les quatre marchés pilotes pour informer, écouter et orienter. Pour les cas

magistrats. Le rôle est plus simple et direct : faire en sorte qu'aucune femme ne dise « je ne savais pas » au moment où elle a besoin de faire valoir un droit.

L'EPAM et la commune d'Agoè-Nyivé 1 ont salué la démarche. Pour la directrice générale de l'EPAM, Somialo Potcholi-Kadja, les femmes sont le moteur des marchés et leur épanouissement profite à toute

L'ATFS veut aller au-delà de ces trois jours. Le projet prévoit de suivre les expériences dans les quatre marchés afin d'adapter les messages et les outils. L'ambition est que chaque commerçante puisse dire à la fin : je connais mes droits, je sais à qui parler et je peux aider une autre femme à faire pareil. Si l'expérience est concluante, l'association envisage d'étendre le dispositif à



et leurs biens. Pour changer cela, l'Association togolaise Femmes et Sida a lancé ce mardi 25 août 2026 à l'hôtel Alcor d'Agbalépédo le projet « Commerçantes épanouies dans nos marchés ». Avec l'appui de la coopération allemande à travers la GIZ, l'atelier de trois jours a réuni des femmes des marchés d'Abattoir, Agbadahonou, Agoè-Assiyé et Hédzranawoè.

L'objectif n'est pas de faire des juristes, mais de donner des repères. Pendant ces trois jours, les participantes ont abordé des sujets pratiques à savoir : comment déclarer une naissance, que dit la loi sur le mariage et le divorce, comment se passe une succession, comment régler un conflit sans passer directement par un tribunal. Le consultant du projet, Komlan Ekué Cyrille du

locales, avec des livrets et des supports audios pour que l'information circule même après l'atelier.

Le ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance soutient pleinement l'initiative. Selon sa représentante, l'autonomisation économique a ses limites si elle n'est pas accompagnée d'une autonomisation juridique. Une femme peut bien tenir son étal et faire vivre sa famille, mais être démunie face à un problème de papier ou à un litige familial. Cette ignorance peut coûter cher : perte de patrimoine, instabilité du foyer, fragilisation de l'activité. D'où la question posée en ouverture : quel est l'intérêt de renforcer le revenu d'une femme si elle ne peut pas protéger ce qu'elle construit ?

complexes, elles pourront s'appuyer sur des juristes en back office. La directrice exécutive de

la chaîne économique. La 2ème adjointe au maire, Kpetigo Elavagnon, voit dans cette

d'autres marchés du Togo, avec l'idée de transformer chaque marché en un espace où le



l'ATFS, Koura Napo Awouissi, rappelle qu'il ne s'agit pas de se substituer aux avocats ou aux

formation un moyen de prévenir beaucoup de conflits familiaux et professionnels.

commerce va de pair avec l'accès à l'information juridique.

Elom

Entrepreneuriat, leadership, financement Le menu du PVUJ 2026

Ce lundi 31 août 2026, le CEG Adakpamé à Lomé ouvre ses portes au Programme Vacances Utiles aux Jeunes. Ainsi pendant six jours, jusqu'au 5 septembre, la JEMD veut

qu'une génération qui regarde passer.

Lancé officiellement le 27 août en conférence de presse, le PVUJ 2026 est gratuit et se tient en hybride. Les jeunes

transformer une idée en projet concret.

Au programme, pas de cours magistraux déconnectés. Pendant 6 jours, les jeunes vont travailler le développement personnel, le leadership, l'entrepreneuriat, la créativité, les industries culturelles et créatives, la conception de

financement et rendre une initiative solide.

La JEMD a aussi misé sur des voix qui inspirent. King Mensah, Santrinos, Ralycia, Boukary Spaghetti seront au rendez-vous. De l'international, on attend Alain Tenzon et Rigobert Tamwa du Cameroun, Agalawal et Boukary de Côte d'Ivoire,

je construire ? Quel impact aurai-je ? » C'est sur ces 3 questions posées par Michel ADOPRE, formateur principal, que reposera toute la démarche.

Le PVUJ ne s'adresse pas qu'aux porteurs de projets déjà identifiés. Élèves, étudiants, apprentis, jeunes



transformer le temps libre en temps utile.

« Former l'esprit, révéler le potentiel, déclencher l'action » est le thème retenu pour l'édition 2026. L'ambition est posée dès le départ par la Jeunesse en Mission pour le Développement : faire émerger une génération qui crée, entreprend et s'engage, plutôt

peuvent donc venir sur place à Adakpamé ou se connecter à distance.

Edzodzinam Alagbo, président de la JEMD, veut donner à cette édition une nouvelle envergure. Après 15 ans d'actions pour la jeunesse, l'organisation mise sur le passage à l'acte. L'idée : aider chaque participant à



projets, le mentorat, le réseautage et l'engagement citoyen. Le point fort : la bancabilité. Des experts financiers et des institutions seront là pour décortiquer avec eux comment préparer un dossier, chercher un

plus d'autres entrepreneurs et formateurs. Objectif : partager le vrai, avec les échecs, les doutes et la persévérance derrière chaque réussite.

« Qui dois-je devenir pour construire ce que je veux ? À partir de quels problèmes puis-

entrepreneurs et même ceux qui cherchent encore leur voie sont invités. La JEMD vise 1000 jeunes et veut surtout repérer ceux qui ont un projet pour les accompagner après les 6 jours.

Dieudonné

Tône 3

20 forages solaires et une gendarmerie inaugurée à Warkambou

Le samedi 29 août 2026 restera une date marquante pour les habitants de Warkambou, dans la commune de Tône 3. Ce jour-là, vingt nouveaux forages équipés de panneaux solaires et une unité de gendarmerie ont été

financé sur fonds propres par Goissibe Abdoulaye, un fils du canton. Il s'agit pour lui de répondre à deux urgences qui freinaient le quotidien : le manque d'eau potable et les préoccupations sécuritaires.

pour les besoins du ménage et pour leurs activités au marché. Les commerçantes avaient aussi du mal à assurer l'hygiène pour le lavage des fruits et légumes. Avec



ces vingt forages solaires répartis dans différents quartiers, l'accès devient plus facile. L'énergie solaire garantit un fonctionnement régulier et réduit la dépendance au carburant, une option en phase avec les efforts nationaux pour étendre l'accès à l'eau potable dans le nord du pays à travers le PND-Eau.

L'impact se fait déjà sentir. Au marché, les femmes se réjouissent de pouvoir travailler dans de meilleures conditions. « Avant c'était compliqué.

Aujourd'hui nous avons l'eau à côté et cela va changer beaucoup de choses pour nos familles », témoigne une vendeuse bénéficiaire.

Le maire de Tône 3, Douli Nanmoupa, a salué ce geste de solidarité et de développement. Pour lui, c'est la preuve qu'une action de proximité, portée par un fils du terroir, peut transformer rapidement le vécu

dispositif vient compléter utilement les efforts de l'État.

Le préfet de Tône, Ouro-Gouroungou Horoumila, a exprimé toute sa gratitude au donateur. Il a souligné que face à l'ampleur des besoins, la contribution des cadres et ressortissants est indispensable pour accélérer le développement local.

Pour Goissibe Abdoulaye, l'objectif est simple : montrer que les préoccupations des populations sont entendues et qu'il est possible d'agir. « Nous avons construit ces

forages pour prouver à la population que nous tenons compte de ses préoccupations », a-t-il affirmé lors de la cérémonie.

À Warkambou, cette double dotation en eau et en sécurité est perçue comme le début d'une nouvelle dynamique. Les populations forment le vœu que d'autres initiatives similaires voient le jour pour couvrir les quartiers encore en attente d'infrastructures de base.

Max

Moluza 2026

Mission-Tové célèbre le riz, la terre et la mémoire des ancêtres

Le canton de Mission-Tové a vécu une grande journée de fête ce samedi 29 août 2026. À l'occasion de la 9^e édition de Moluza, la population s'est mobilisée pour célébrer le riz, pilier de l'identité de la vallée du Zio, et pour réaffirmer les valeurs qui fondent la vie communautaire.

Autorités locales, chefferie traditionnelle, producteurs et filles et fils du canton venus d'ici

Promouvoir les valeurs rurales pour le développement communautaire », cette édition a mis l'accent sur le travail, la dignité, le respect, le courage et la solidarité. Des valeurs jugées indispensables pour bâtir des communautés rurales fortes.

Pour Eli Goka-Adokanu, président du comité d'organisation, Moluza s'inscrit dans la continuité de ce que faisaient les anciens. Après chaque saison, ils célébraient la



développement passe aussi par nos racines », a-t-il déclaré.

L'histoire du riz à Mission-Tové commence dans les années 1964-1965 avec l'arrivée de techniciens thaïlandais. La fertilité des sols et le climat ont permis à la culture de s'enraciner rapidement. Plus tard, en 1973, des experts chinois

ont précédés », a-t-elle dit. Elle a également souligné que Moluza dépasse les limites de Mission-Tové. Les communautés d'Ewli, d'Assomé et de Kovié, tous cantons de la vallée du Zio, se reconnaissent aussi dans cette célébration.

Le thème de 2026 vise



ont pris le relais, toujours avec l'implication des paysans locaux. Ce savoir-faire a été conservé, enrichi et transmis.

La cheffe canton, Mama Dogbéda Esi Kpelly IV, l'a rappelé avec émotion. « Ce riz que nous célébrons aujourd'hui porte en lui la sueur, la persévérance et l'espérance de tous ceux qui nous

directement la jeunesse. Il s'agit de lui montrer que la terre n'est pas une voie du passé. Le respect, la discipline et le goût du travail bien fait restent des atouts pour l'avenir. En valorisant la riziculture, Mission-Tové entend préserver un héritage tout en créant des débouchés économiques pour les jeunes.

La maire de la commune Zio 2, Alagbo, représentant le gouvernement, a insisté sur ce lien unique entre le territoire et sa production. « Quand on parle de la vallée du Zio, on parle du riz parfumé, au goût particulièrement savoureux. Et quand on parle du riz, on parle d'identité. La culture identitaire de la commune de Zio 2, c'est le riz », a-t-elle affirmé. Elle a salué l'engouement autour de Moluza et rappelé que la décentralisation offre désormais aux communes les moyens de mettre en valeur leurs richesses culturelles.

Aujourd'hui, la riziculture ne se limite plus à Mission-Tové. Elle s'étend à Kovié, Assomé, Somé, Ziovounou et Vli, renforçant la réputation de toute la vallée du Zio.

Entre rites traditionnels, chants, danses et hommages aux pionniers, Moluza 2026 a été une fête tradiculturelle. L'objectif des organisateurs : garder vivante la mémoire, encourager les jeunes à retourner à la terre et consolider la cohésion entre communautés.

La journée s'est achevée dans la joie, avec des réjouissances populaires dans les quartiers de Mission-Tové.

Moluza aura ainsi rappelé une évidence : derrière chaque grain de riz se cache une histoire, un savoir-faire et une communauté qui continue de faire vivre la terre.

Agbé



et d'ailleurs ont pris part à cette rencontre annuelle. Plus qu'un rendez-vous festif, Moluza est un temps de reconnaissance. On rend grâce pour les récoltes, on honore la mémoire des ancêtres et on met en avant le travail de celles et ceux qui font vivre la riziculture dans la vallée.

Placée sous le thème «

terre et ses fruits. Cette tradition, transmise et structurée au fil des années, fait aujourd'hui le lien entre patrimoine et modernité. Il a remercié le gouvernement togolais pour son appui à la valorisation des cultures nationales. « En accompagnant des initiatives comme la nôtre, l'État montre que le



**Corruption, arnaque ou
mauvaise conduite ?**

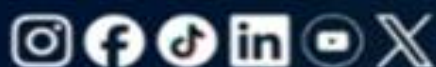
**Ne vous taisez plus.
DENONCEZ-LES !**



Appelez gratuitement



8280



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg